



Laténa



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier

VITEOS ET LE BULCOM PROPOSENT

LA MINUTE INNOVATION

Quand l'innovation attend son heure



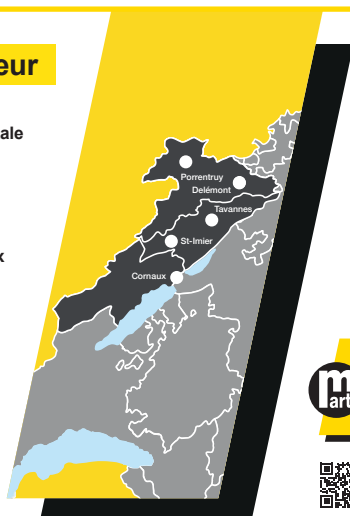
Crédit: Markus Spiske sur Unsplash

Souvent présentée comme une révolution récente, la voiture électrique est née au XIX^e siècle. Prometteuse à ses débuts, elle a été éclipsée par le moteur thermique avant de connaître plusieurs retours sans succès, freinée par les limites des batteries. L'essor du lithium-ion au début des années 2000 a changé la donne. Son histoire montre qu'une innovation ne s'impose que lorsque technologies, infrastructures et société sont prêtes. A lire en page 11.

Votre éco-constructeur

- Entreprise générale/Entreprise totale
- Rénovations et assainissements
- Béton armé et maçonnerie
- Ouvrages d'art en béton armé
- Génie civil
- Terrassements et travaux spéciaux
- Revêtements bitumineux
- Travaux hydrauliques
- Renaturation et protection contre les crues/Génie hydraulique
- Valorisation des matériaux
- Déconstruction
- Peinture et plâtrerie

www.martiarcjura.ch



TRANSPORT OFFERT

STROMER & MORE

mybike
VÉLOS CENTER

Chemin des Nageux 13 - 2087 Cornaux
+41 32 757 27 87 - www.mybike-shop.ch

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX - CRESSIER - LATÉNA - LE LANDERON - LIGNIÈRES



Le canton et les communes financent un essai pilote de rabais de 66% sur les transports publics pour les jeunes

Dès le 1er juillet 2026, les jeunes de 6 ans révolus et de moins de 25 ans domicilié-e-s dans le canton de Neuchâtel pourront bénéficier, pendant deux ans, d'un rabais de 66% sur tous les abonnements ONDE VERTE, ainsi qu'une réduction équivalente à l'abonnement ONDE VERTE toutes zones sur l'abonnement général CFF.



Cette mesure vise à faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes, notamment lors de l'entrée dans la vie active, et à encourager une mobilité plus durable dans le canton.

Lancé à titre de projet pilote, le dispositif fera l'objet d'un suivi afin d'évaluer son impact sur les habitudes de mobilité des jeunes. Les informations détaillées, les conditions d'octroi et la FAQ sont disponibles sur www.ne.ch/TP-rabais-jeunes



Peinture - Papiers peints
Rénovation de façades
Devis sans engagement

Creuze 8 – 2072 Saint-Blaise
patricepagani@hotmail.com

Natel 079 448 59 72

IMPRESSUM

Tirage: 11'000 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: Céline Smith Latscha, redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Responsable d'édition: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Abonnement: 95 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.bulcom.ch - www.messeiller.ch

CORNAUX - CRESSIER - LATÉNA - LE LANDERON - LIGNIÈRES



J'AIME LE SOLEIL ET JE ME PROTÈGE!

Le soleil nous met de bonne humeur. Il nous donne de l'énergie et contribue à notre bien-être. Le beau temps nous incite aux joies des activités de plein air. Mais gare aux UV: un fort rayonnement augmente le risque de cancer de la peau. Alors, profitons des beaux moments de l'été, mais protégeons-nous intelligemment!

Les communes neuchâteloises, le Canton de Neuchâtel, la Ligue neuchâteloise contre le cancer et Objectif NE se mobilisent pour rappeler à la population les bonnes attitudes à adopter lors d'une exposition au soleil. Avec les beaux jours, quoi de plus plaisant que de se rendre à la plage, siroter une limonade ou boire un café sur une terrasse, jardiner ou encore profiter d'une randonnée en montagne. Mais on l'oublie souvent, le rayonnement solaire est nocif. Il est d'autant plus important de protéger efficacement les enfants dont la peau est plus fragile. Nous avons un «capital soleil» limité. Il est donc essentiel de modérer le temps d'exposition aux rayons du soleil en prenant des mesures dès le degré d'intensité 3 de l'indice UV.

Le nombre des cancers de la peau a doublé en 30 ans, selon la Société Suisse de Dermatologie et de Vénérologie. Chaque année, environ 25'000 cas sont diagnostiqués, dont 3'500 cas de mélanome, le cancer de la peau le plus dangereux, susceptible de se propager facilement dans le corps. Ce cancer est de plus en plus fréquent chez les jeunes gens et la Suisse est l'un des trois pays les plus touchés dans le monde. Comment avoir la «soleil attitude»?

1. Rester si possible à l'ombre entre 11h et 15 h.
2. Porter des vêtements couvrants, un chapeau et des lunettes de soleil.
3. Utiliser un produit solaire avec un indice de protection 30 au minimum et ne pas lésiner sur la quantité!

Plus d'informations sur: www.liguecancer.ch/protectionsolaire



CORNAUX - CRESSIER - LATÉNA - LE LANDERON



SALLES DE SPORT DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS:
VOTRE AVIS COMPTE!

La Région Neuchâtel Littoral (RNL), qui regroupe les 10 communes du littoral neuchâtelois (Boudry, Cornaux, Cortaillod, Cressier, La Grande Béroche, Laténa, Le Landeron, Milvignes, Neuchâtel et Rochefort) soit près de 100'000 habitants, mène une enquête afin d'identifier les besoins actuels et futurs en matière de salles de sport. Cette démarche est réalisée en collaboration avec le Canton de Neuchâtel dans le cadre du Concept cantonal du sport.

Les résultats permettront de mieux planifier le développement des salles de sport à l'horizon 2040.

Vous habitez l'une des communes de la RNL? Prenez 10 à 15 minutes pour répondre au sondage et faire entendre votre voix.

Sondage: <https://sondage.sports-mouvement.com/s/populationRNL>

Délai de participation: **31 juillet 2026**

Votre contribution est essentielle pour concevoir les futures infrastructures sportives de la région.

Région Neuchâtel Littoral



CORNAUX



HORAIRE ESTIVAL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire réduit

du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026
du lundi 3 août au vendredi 14 août 2026

Ouverture du guichet

Lundi 08h30 - 11h30
Mercredi 10h00 - 14h00 Non stop
Vendredi 08h30 - 11h30

Fermeture complète

du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026

Horaire normal

dès le lundi 17 août 2026

Les autorités et le personnel communal souhaitent à toutes et à tous un bel été reposant et convivial.

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX

LA COMMUNE A LE PLAISIR DE VOUS INVITER
À SON BRUNCH POUR CÉLÉBRER LA FÊTE
NATIONALE QUI AURA LIEU À L'ESPACE
TA'TOU

1^{ER} AOÛT 2026

FÊTE NATIONALE

PROGRAMME:

10H00 OUVERTURE DU BRUNCH

11H00 APÉRITIF DE BIENVENUE

**11H30 ALLOCUTION OFFICIELLE
DE M. FÉDÉRIC MAIRY,
CONSEILLER D'ÉTAT**

HYMNE NATIONAL

12H30 YODLEUR CLUB ST-BLAISE

**INSCRIPTION AU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE,
CONTRE REMISE DE "BONS-REPAS" JUSQU'AU 17 JUILLET
PROCHAIN.**

**PARTICIPATION DE CHF 15.-/PERS. POUR LE BRUNCH, BOISSONS
NON COMPRISES ENFANT JUSQU'À 12 ANS: GRATUIT**

INSCRIPTIONS SUR PLACE: PLACES LIMITÉES AU PRIX DE CHF 20.-

**COMMUNE DE CORNAUX
CHOEUR D'HOMMES & SOCIÉTÉ DE TIR**

CORNAUX



ARRÊTÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Conseil communal de la Commune de Cornaux,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958;
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979;
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP), du 1^{er} avril 2020

Considérant:

Suite à la construction du magasin LANDI et au réaménagement lié à la mobilité douce, la rue du Bourg et la zone de la gare à Cornaux sont mises en impasse par la pose d'une barrière.

Arrête:

Article premier – Le transit entre la rue du Bourg et la zone de la gare est interdit à tous les véhicules motorisés, excepté pour les vélos électriques (signal 2.14 OSR « circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs » avec plaque complémentaire « vélos électriques autorisés »).

Art. 2. – Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Cornaux, le 6 juillet 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

Le président: M. M. Clottu

La secrétaire-suppléante: M^{me} I. Weber

Décision approuvée

Neuchâtel, le 10 juillet 2026

SPCH Service des Ponts et Chaussées

Ingénieur cantonal: N. Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la feuille officielle cantonale, en deux exemplaires, auprès du département du développement territorial et de l'environnement, Collégiale 12, Case postale 1, 2002 Neuchâtel 2. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et les moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 10.07.2026 au 25.08.2026

Publication FAO n°28

Dossier SATAC n°: 122664

Parcelle(s), coordonnées: 2372-2373-2167-2140 Cornaux; 2567648/1209475

Situation: Combaz Giroud; Rue du Vignoble 60-62-66-68 et 70-72

Description de l'ouvrage: Chauffage à distance E2L – déploiement d'un réseau de chauffage à distance (CL200124_05)

Requérant(s): Groupe E Celisus SA, 1763 Granges-Paccot

Auteur des plans: VBI SA, Rue des Fontaines 10, 2087 Cornaux

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: ZHHD Zone d'habitation à haute densité/Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Pose de perches gabarits: Non

Conformément à l'article 34, al. 1, de la loi sur les constructions, du 25 mars 1996, nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le service de l'aménagement du territoire, du dossier ci-dessus.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Ils peuvent également être consultés auprès du service susmentionné.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.
Cornaux, le 17 juillet 2026
CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.07 au 25.08.2026

Dossier SATAC n°: 124040

Parcelle(s), coordonnées: 3644 – Cornaux: 2567723/1209357

Situation: Les Basses / Chemin des Etroits 42

Description de l'ouvrage: Assainissement énergétique des façades – pose d'une isolation périphérique (façades, toiture)

Requérante: Isabelle Allemann, Grand'Rue 35, 2036 Cormondrèche

Demande de permis de construire: minime importance

Affectation de la zone: ZHHD Zone d'habitation à haute densité

Compétence communale/Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Pose de perches gabarits: Non

Conformément à l'article 34, al. 1, de la loi sur les constructions, du 25 mars 1996, nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le service de l'aménagement du territoire, du dossier ci-dessus.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Ils peuvent également être consultés auprès du service susmentionné.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.
Cornaux, le 17.07.2026
CONSEIL COMMUNAL

LATÉNA



3 JOURS DE FÊTE À LATÉNA POUR CÉLÉBRER LE 1^{ER} AOÛT

Dans le cadre des festivités de la Fête nationale, plusieurs événements, organisés conjointement par l'association Zumbuck's et la commune, se dérouleront du 31 juillet au 2 août 2026 à la plage de Saint-Blaise:

- 31 juillet: la soirée « Sound Blaise » mettra à l'honneur la musique électronique jusqu'à 3 h du matin;
- 1^{er} août: la Fête nationale de Laténa se déroulera dès 11 h 30, avec des concerts et des animations jusqu'à 2 h du matin;
- 2 août: cette soirée combinera une séance cinéma à 21 h et des concerts jusqu'à 3 h du matin.
- Pour en savoir plus, consultez notre site internet commune-latena.ch



AVIS OFFICIELS des communes

LATÉNA



PRÉVENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS ET DE CANICULE

Les épisodes de canicule peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, en particulier pour les personnes âgées, les malades (chroniques), les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes. Il est donc essentiel d'adopter les bons réflexes afin de se protéger efficacement.

Cette année, la Commune de Laténa ne met pas en place de dispositif d'appels téléphoniques individualisés durant les épisodes de canicule. Dans ce contexte, nous souhaitons surtout encourager ce qui fait la force de notre commune: **l'attention que nous portons les un-es aux autres.**

Nous vous invitons à prendre régulièrement des nouvelles de vos proches, voisin-es ou connaissances, par de simples gestes du quotidien, comme un appel ou un message.

Si vous êtes une personne à risque, n'hésitez pas à partager avec votre entourage des informations sur votre situation et votre état de santé général.

En cas de besoin ou de problème de santé, contactez votre médecin traitant ou la Centrale des médecins de garde au 0848 134 134. **En cas d'urgence vitale, appelez le 144.**

Vous trouverez de plus amples informations sur la page dédiée de notre site internet: commune-latena.ch/canicule.

trop chaud?

Des solutions pour vous protéger en cas de fortes chaleurs

Urgence vitale? 144

Garder la chaleur hors de votre logement

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches

Porter des vêtements légers

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil

Penser aux autres

Consulter les prévisions météorologiques

Manger léger

Se rafraîchir

S'informer en cas de prise de médicaments

Votre état de santé vous inquiète? appelez votre médecin ou la Centrale des médecins de garde 0848 134 134

Plus d'informations sur www.ne.ch/canicule

ne.ch

LATÉNA



OBJETS TROUVÉS

Depuis le 1^{er} juillet, la gestion des objets trouvés n'est plus assurée par la Sécurité publique.

Pour déposer un objet trouvé ou rechercher un objet perdu, il convient désormais de s'adresser à l'Accueil de la population, au guichet de Saint-Blaise à Grand'Rue 35, durant les heures d'ouverture.

Vous pouvez également prendre contact avec nous:

- par téléphone au 032 886 65 20
- par courriel à latena.population@ne.ch

LATÉNA



CONSOMMATION EAU POTABLE

Recommandation d'un usage économe de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Commune de Laténa.

En raison de la sécheresse actuelle qui touche notre région depuis plusieurs semaines et des prévisions météorologiques défavorables, le Conseil communal se voit dans l'obligation de proclamer des mesures de préservation de l'eau potable.

En effet, les captages communaux sont fortement sollicités et leur débit ont atteint un niveau particulièrement bas, il a donc été décidé d'instaurer, jusqu'à nouvel avis, les dispositions suivantes:

- Fermeture des fontaines raccordées au réseau d'eau potable;
- Suspension de l'arrosage des terrains de sport.

Le Conseil communal invite également la population à faire un usage responsable et économe de l'eau, notamment pour les consommations non essentielles, telles que l'arrosage des pelouses ou le lavage des véhicules privés, conformément aux mesures prises par le

Conseil d'Etat dans son communiqué de presse du 10 juillet 2026. Le Conseil communal

LATÉNA



UN ÉCOPPOINT RÉORGANISÉ - GARE BLS À SAINT-BLAISE

Depuis le 13 juillet 2026, l'écopoint situé au chemin de la Plage, à proximité de la gare BLS, a été déplacé. Cette réorganisation répond à une volonté d'améliorer l'intégration des infrastructures de collecte dans l'espace public, tout en tenant compte des besoins des habitantes et habitants.

L'implantation précédente présentait plusieurs limites, notamment en matière de visibilité, d'organisation de l'espace et de gestion des éventuels débordements.

Aujourd'hui, nous souhaitons offrir un écopoint mieux positionné, plus facilement identifiable et plus accessible pour les utilisatrices et utilisateurs. Le nouvel aménagement assure également un alignement plus harmonieux des conteneurs et une meilleure intégration paysagère dans leur environnement.

Ce déplacement permet en outre de libérer l'espace occupé précédemment par l'écopoint. Les places ainsi dégagées pourront être utiles aux résidentes et résidents du quartier, notamment dans la perspective de l'ouverture prochaine des travaux de la RC5.

Cette réorganisation a permis d'augmenter la capacité de collecte en ajoutant un conteneur supplémentaire dédié au papier et au carton, répondant ainsi aux besoins croissants de la population en matière de tri et de valorisation des déchets.

Nous rappelons que les écopoints sont vidés régulièrement et qu'il est strictement interdit de déposer des objets à côté des containers. Les contrevenants sont dénoncés et les amendes sont d'au moins CHF 200.- Au besoin, il est recommandé d'utiliser la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs qui dispose de capacité supplémentaire.

Nous remercions les habitantes et habitants pour leur compréhension.

Pour toute question, notre conseiller communal, Monsieur Laurent Amez-Droz se tient à disposition au 079 827 96 02.



PROTHÈSES DENTAIRES
à La Neuveville

Réparation rapide
Nettoyage - Place de parc

Devis gratuit
et déplacement à domicile possible

Rue de la Tour 12
032 751 37 06

AVIS OFFICIELS des communes

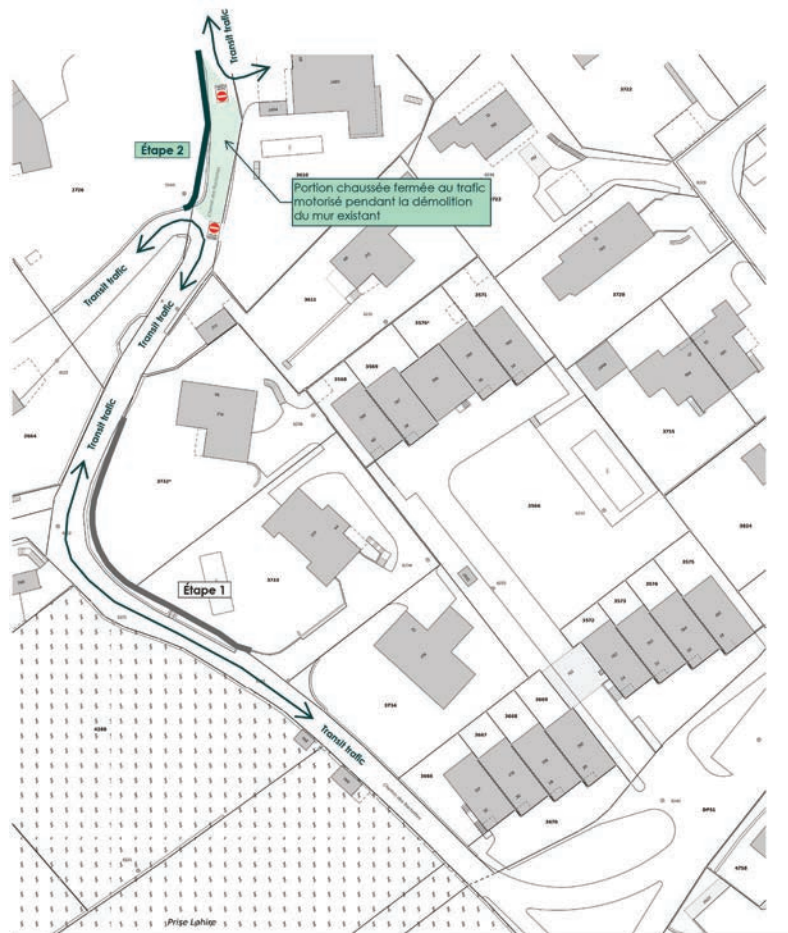
LATÉNA



AVIS DE TRAVAUX | SAINT-BLAISE

Les travaux au chemin des Rochettes se poursuivent avec l'étape 2 qui démarrera dès le 20 juillet 2026. Une portion de la chaussée sera fermée ponctuellement au trafic motorisé (voir plan).

Cette deuxième étape durera environ huit semaines. Le Service de l'aménagement du territoire et de gestion des projets se tient à disposition pour tout complément d'information au 032 886 65 60 ou latena.amenagementprojets@ne.ch.



Étape 2

- Réalisation mur parcelle 2726

Durée des travaux: env. 8 semaines

Début des travaux: 20.07.2026

LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 29

Dossier SATAC n° 123801

Parcelle(s) et coordonnées: 4426 - Marin - Epagnier; 2567096/1206787

Situation: Fin de Marin; Rue de la Fleur-de-Lys 26

Description de l'ouvrage: Installation de quatre voiles d'ombrage au-dessus d'une place de jeux

Requérant(s): Marin Centre SA, c/o Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Patrick Oliva, OS-Architectes sàrl, Av. Champs-Montants 14b, 2074 Marin-Epagnier

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Plan spécial Migros Marin-Centre / Entrée en vigueur le 14.03.2007

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 29

Dossier SATAC n° 124015

Parcelle(s) et coordonnées: 4013 - Marin - Epagnier; 2567087/1206615

Situation: En Pellu; Route de Bellevue 5

Description de l'ouvrage: Installation de deux pompes à chaleur en toiture

Requérant(s): Rodric Schlaefli, Linear abrasive engineering SA, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'activités mixtes / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LATÉNA



À LOUER | APPARTEMENT DE 3 PIÈCES ET DEMI À SAINT-BLAISE (GRAND'RUE 28)

La Commune de Laténa met en location un appartement de 3 pièces et demi d'une surface de 77 m², disponible de suite ou à convenir.

Situé au 1^{er} étage et bénéficiant d'une orientation ouest, le logement se compose de:

- Hall d'entrée;
- Séjour;
- Cuisine agencée;
- Deux chambres;
- WC séparé;
- Salle de bains avec douche à l'italienne, WC et lavabo;
- Local buanderie privatif dans l'appartement;
- Balcon;
- Cave.

Loyer: 1200 francs par mois

Charges: 180 francs par mois

Intéressé-e?

Contactez le Service des bâtiments et des énergies pour tout renseignement complémentaire ou pour organiser une visite.

Latena.Batiments@ne.ch | 032 886 65 70

Une série de photographies du logement est disponible sur notre site internet: commune-latena.ch.



eli10

Votre partenaire en distribution réseaux

eligreen

Votre expert en énergie renouvelable

elivolt

Votre expert en installations électriques

elisafe

Votre expert en sécurité électrique

eli10.ch



eli10 groupe



AVIS OFFICIELS des communes

LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 29

Dossier SATAC n° 123193

Parcelle(s) et coordonnées: 249 - Hauterive; 2564627/1206894

Situation: Hauterive; Chemin du Château 8

Description de l'ouvrage: Extension du château d'Hauterive avec carport, aménagement du jardin d'un bassin extérieur et d'un pavillon annexe

Requérant(s): Karen Hübscher et Hans Van Nuffel, 2068 Hauterive

Auteur(s) des plans: Victor Wichrowski, Studio Gugger AG, Luftgässlein 4, 4051 Basel

Demande de permis de construire: Sanction préalable

Affectation de la zone: Zone d'ancienne localité; Zone d'habitation à faible densité /

Entrée en vigueur le 25.05.1994

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 13.02. al. 6 RAC (transformation); Art. 13.02. al. 9.8 RAC

(volets et fenêtres); Art. 24 RELCAT (croisement de gabarits); Distance à un alignement;

Travaux sur immeuble mis sous protection; Abattage d'arbre; Arrêté concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines

Particularités: Périmètre du plan de site, bâtiment de 1^{ère} catégorie

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LATÉNA



CINÉMA EN PLEIN AIR | 3 SÉANCES À NE PAS MANQUER

Nous avons le plaisir de vous inviter à profiter de 3 séances de cinéma en plein air. Une belle occasion de passer une soirée conviviale en famille ou entre amis.

Programme:

- **Dimanche 26 juillet** – Un p'tit truc en plus – Plage de La Tène
- **Dimanche 2 août** – Astérix & Obélix: Mission Cléopâtre – Plage de Saint-Blaise
- **Samedi 8 août** – L'amour ouf – Plage d'Hauterive

Entrée libre. Ouverture des portes à 20 h, début de la projection à 21 h.

Pensez à apporter votre transat, plaid ou coussin pour profiter pleinement de la soirée dans les meilleures conditions.

En cas de mauvais temps, la séance sera annulée.

On vous attend nombreuses et nombreux pour ces soirées cinéma sous les étoiles!



FÊTE NATIONALE

11:30 - 2:00
ENTRÉE LIBRE

1^{er} AOÛT 2026
PLAGE DE SAINT-BLAISE

LATÉNA

ANIMATIONS

Déjeuner offert
Balades à poney
Jeux
Initiation au cirque
Food trucks
Partie officielle
Hymne national par **MC Roger**

CONCERTS

Cor des Alpes
Yodleurs
Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois
DJ Booby Night

SPECTACLES

Voltige équestre
Les Sentinelles de la Rive par RêvOcirque et Analya création



Privilégiez les transports publics
et la mobilité douce

CASHLESS 

commune-latena.ch

PROGRAMME

Dès 11 h 30	Déjeuner animé par des intermèdes musicaux de Cor des Alpes par Les Beutcheurs (dans la limite des quantités disponibles)
11 h 30 - 13 h	Balades à poney
Dès 12 h	Restauration et boissons
14 h - 18 h	Jeux proposés par la Ludotène
14 h	Concert du Yodleur Club
16 h 30	Spectacle de voltige équestre par la Voltige de Montmirail
Dès 17 h	Initiation au cirque
20 h - 20 h 30	Partie officielle (allocutions et interprétation de l'hymne par MC Roger)
20 h 45 - 21 h 45	Concert des Petits Chanteurs à la Gueule de Bois
22 h	Spectacle « Les Sentinelles de la Rive » par RêvOcirque et Analya Création
Dès 23 h	Animation musicale avec DJ Booby Night

AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



FÊTE NATIONALE – 31 JUILLET 2026

A l'occasion de la Fête nationale, qui se tiendra le 31 juillet au Landeron, nous invitons la population à prendre part, dès 20 heures, à la verrée offerte au sein du Bourg et à venir écouter l'allocution officielle qui sera, cette année, prononcée par **M. Baptiste Hurni**, conseiller aux Etats. Comme chaque année, les bannières des sociétés locales seront les bienvenues au sein du cortège. Conduit par la Cécilienne, celui-ci reliera vers 21h30 le Bourg au terrain ouest de la piscine où se poursuivra la soirée.

En raison de la volonté de préserver les lieux de tout dommage suite aux récents travaux d'assainissement de la piscine (remplacement du liner, pose de panneaux solaires, notamment) et en l'absence d'alternative quant à l'emplacement du dispositif de tir pour permettre le respect des normes de sécurité, nous avons pris la décision de **renoncer au tir du feu d'artifice**.

Cette décision est aussi le signe d'une volonté de l'autorité exécutive de limiter autant que faire se peut l'impact environnemental (résidus des fusées et emballages), l'impact sur la faune sauvage et les animaux domestiques, ainsi que la pollution de l'air, engendrés par un tel tir.

Cependant, la fête aura bien lieu et nous nous réjouissons de partager avec vous une **soirée chaleureuse, conviviale et festive** autour de nos traditions, avec grillades, ambiance musicale et danse en compagnie du groupe DYNAMIC, ainsi que notre traditionnel **grand feu patriotique**.

Nous vous invitons nombreuses et nombreux à venir célébrer ensemble dans la bonne humeur et profiter d'une belle soirée placée sous le signe de la convivialité.

Merci de votre compréhension et au plaisir de vous retrouver nombreux.

Le Conseil communal

LE LANDERON



AVIS DE TRAVAUX – CHEMIN DU COTEAU

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les travaux de renouvellement des infrastructures souterraines et réfection des aménagements de surface du **Chemin du Coteau** se poursuivent. Le chantier est actuellement à l'étape 5 selon le plan ci-après et celle-ci va durer **du 24 juin au 17 juillet 2026**.

En raison de fortes chaleurs, l'entreprise est autorisée à débuter ses activités **dès 06h30**.

Durant cette période, la circulation sera interdite dans la zone concernée et des itinéraires de déviation seront mis en place. Les accès aux places privées situés dans le périmètre des travaux seront inaccessibles aux véhicules.

L'accès piéton aux immeubles sera garanti en tout temps et les livraisons resteront possibles, sous certaines conditions. D'autre part, le transport des élèves sera coordonné entre la commune et l'APL.

Pour les riverains qui sont privés de leur place de stationnement, un nombre limité de places de parc est mis à disposition. Leur utilisation est soumise à une autorisation temporaire, qui est à demander par email à lelanderon.securitepublique@ne.ch, avec pour objet «Chantier Coteau - demande autorisation stationnement». Votre demande doit inclure vos coordonnées complètes, le numéro de plaque de chaque véhicule concerné ainsi que son lieu de stationnement actuel.

Le ramassage des déchets sera effectué comme d'ordinaire, cas échéant, ils seront extraits de la zone de chantier par l'entreprise. Quant à la distribution d'eau et d'électricité, elle sera en principe garantie et les coupures annoncées 48 h à l'avance (sauf urgences).

Nous signalons que le chantier sera en arrêt dès le lundi 20 juillet jusqu'au vendredi 7 août 2026 en raison des vacances de l'entreprise. Durant cette période, la circulation se fera à nouveau dans les deux sens.

Dans un souci de coopération et afin de garantir la bonne réalisation des travaux ainsi que la sécurité de toutes et tous, nous vous prions de bien vouloir respecter la signalisation et les déviations mises en place. En cas de besoin, vous pouvez vous adresser directement au contremaître de l'entreprise de construction (casque rouge).

Maître d'ouvrage: Commune du Landeron - Services techniques - 032 886 48 60

Direction des travaux: Mauler SA ingénieurs civils - 032 732 55 55

Entreprise de construction: S. Facchinetti SA - 032 720 12 12

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Commune du Landeron



Dans le Bourg

20h00 **Verrée** – offerte à la population

20h45 **Allocution patriotique**

M. Baptiste Hurni, Conseiller aux Etats

Cortège

en direction de la prairie de la piscine par la rue St-Maurice et la rue du Lac

- Drapeau suisse et torches
- Fanfare la Cécilienne
- Bannière communale
- Autorités communales
- Bannières des sociétés locales
- Enfants avec lampions et population



Prairie de la piscine

Dès 20h **Soirée festive**

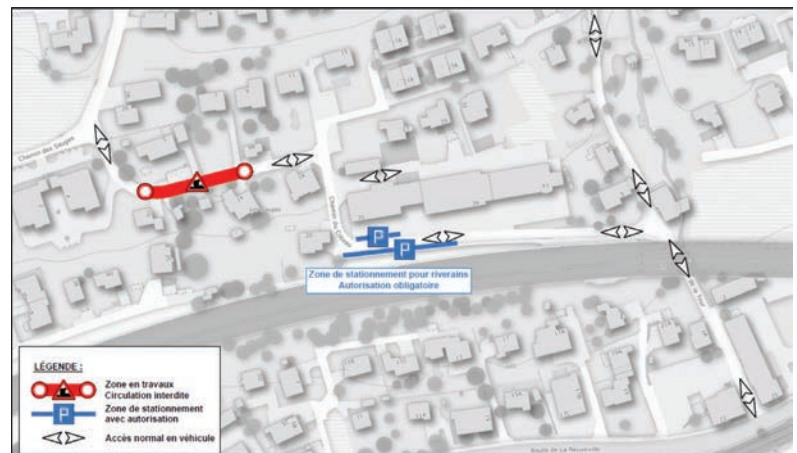
Feu patriotique, fanfare **La Cécilienne**

Musique et danse avec **DYNAMIC**, invité par le restaurant **La Piscine**

Dès minuit, soupe offerte à la population par le restaurant **La Piscine**

La population est invitée à pavoiser

La manifestation a lieu par tous les temps selon le programme ci-dessus



Garage des Parcs Sàrl



RENAULT

Vente et réparations toutes marques
Helder Fernandes
Rue de la Rosière 2
2000 Neuchâtel

032 725 29 79
www.garage-parcs.ch

Votre Agent RENAULT en ville de Neuchâtel



AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



NOUVELLE ORGANISATION POUR LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

Le Conseil général, lors de sa séance du 25 juin 2026, a adopté une nouvelle organisation en matière de prévention incendie. Désormais, les inspections des bâtiments, jusqu'ici réalisées par la commission de la police du feu, seront confiées à un spécialiste ou expert AEAI mandaté par la commune.

Nous rappelons que, conformément à l'article 21 de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS), la prévention incendie et des dangers naturels relève de la compétence des communes. Afin de répondre à cette obligation légale, le Conseil communal a proposé une organisation adaptée à notre commune.

À partir du 1^{er} janvier 2027, la commission de police du feu, composée de trois membres, ne sera plus chargée des contrôles périodiques ou ponctuels des bâtiments. Elle assumera désormais un rôle de supervision, veillant à la conformité des constructions aux normes de protection incendie ainsi qu'au respect des exigences fixées dans les permis de construire ou de transformer.

Par ailleurs, un membre du personnel administratif communal sera responsable de l'organisation des visites, réalisées par un spécialiste ou expert AEAI. En cas de non-conformité constatée, le spécialiste ou l'expert établira un rapport précisant les mesures à prendre par le propriétaire du bâtiment.

Fonctionnement des visites...

Les visites seront annoncées à l'avance par l'administration communale (nom de l'expert, date, etc.) et auront lieu en semaine, selon un mode comparable aux contrôles OIBT.

Entrée en vigueur...

Cette nouvelle organisation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Jusqu'au 31 décembre 2026, la commission de police du feu continuera d'exercer ses missions selon son organisation actuelle.

Frais des visites....

Conformément à l'article 36 du règlement du Conseil général relatif aux taxes et émoluments communaux, les frais d'inspection sont à la charge du propriétaire du bâtiment (valable depuis janvier 2026). Une facture sera adressée au propriétaire après la visite. En cas de travaux de mise en conformité, ceux-ci restent également à la charge du propriétaire.

Nous vous informons par ailleurs que la plateforme **heureka** permet aux propriétaires ou concepteurs d'être avisés quant aux principes et exigences de protection incendie. N'hésitez pas à consulter le lien suivant: <https://ne.heureka.ch/fr/page-daccueil>

La prévention incendie repose sur une responsabilité partagée: les autorités organisent les contrôles et veillent au respect du cadre légal, les propriétaires doivent se conformer aux exigences et prendre les mesures nécessaires, et chaque occupant est tenu d'adopter un comportement préventif afin de limiter les risques d'incendie ou d'explosion. Cette nouvelle organisation vise à répondre efficacement à ces responsabilités.

Le Landeron, le 26 juin 2026

Le Conseil communal

LE LANDERON



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Livraison de repas chauds à domicile

Le home Mon Repos à La Neuveville et la Commune du Landeron ont mis sur pied un service de repas chauds à domicile en faveur de la population landeronnaise.

Les repas, de très bonne qualité, sont livrés chaque jour, y compris les jours fériés, dès 11h00, aux personnes qui en font la demande, mais principalement aux personnes âgées, aux malades et aux personnes à mobilité réduite.

Pour renforcer notre équipe, nous aurions encore besoin de personnes pour la livraison des dimanches (mois impairs). Les livraisons sont donc à effectuer un mois sur deux.

Une indemnité de CHF 2.00 par repas livré est attribuée au bénévole qui met son véhicule et temps à disposition.

Si vous avez un peu de temps libre à offrir, n'hésitez pas à contacter le home Mon Repos au 032/752 14 14 ou par e-mail: info@mon-repos.ch.

Votre engagement compte, grand merci!

LE LANDERON



BOURG DU LANDERON

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer qu'après deux années de tests et d'observations, le bourg du Landeron devient officiellement une zone sans circulation motorisée, dédiée aux piétons et aux mobilités douces. Cette décision est désormais entrée en vigueur.

L'arrêté adopté le 30 mars et validé par le Service cantonal des Ponts et Chaussées confirme que la Vieille Ville est désormais interdite aux véhicules motorisés. Elle est ainsi entièrement réservée aux déplacements à pied et aux modes de mobilité douce. À l'intérieur du bourg, les cyclistes doivent emprunter l'axe est, à allure modérée, et sont invités à pousser leur vélo sur l'axe ouest.

En vertu du droit cantonal et fédéral applicable, les autorités communales sont tenues de mettre en œuvre la signalisation conformément à l'arrêté sanctionné. Bien que le Conseil communal soit conscient de l'impact visuel que ces aménagements peuvent représenter, en particulier dans un secteur à caractère patrimonial, la priorité demeure la sécurité des usagers de la route. Les dispositifs installés répondent ainsi à des exigences précises visant à prévenir les accidents, clarifier les règles de circulation et assurer une cohérence avec les normes en vigueur. Des bacs à fleurs accompagnent la signalisation aux entrées du bourg afin de guider les usagers. La commune veille à trouver un équilibre entre les aménagements nécessaires, les contraintes liées aux manifestations et les exigences d'entretien de la voirie.

Le Conseil communal est conscient que certains cyclistes ne respectent pas toujours les règles de circulation. Des mesures de ralentissement, comme des bandes rugueuses, peuvent être envisagées. En revanche, l'installation de ralentisseurs de type dos d'âne ou coussins berlinois n'est pas adaptée à cet environnement et n'ont pas pour vocation de ralentir les vélos.

Les habitants et visiteurs sont encouragés à profiter pleinement de cet espace, à s'y retrouver, jouer et se détendre. Plus le bourg sera animé, plus il gagnera en convivialité et en attractivité. Les restaurateurs peuvent étendre leurs terrasses sur l'axe ouest, exclusivement piéton. Sur l'axe est, les commerçants ont également la possibilité d'exposer leurs produits sur les trottoirs, dans le respect de l'harmonie des lieux. En cas de question, le service de sécurité publique reste à disposition.

Le Conseil communal souhaite à l'ensemble de la population de profiter pleinement de ce nouvel espace désormais libéré du trafic automobile, propice à la détente, aux rencontres et à une meilleure qualité de vie.

Le Landeron, le 6 juillet 2026

Le Conseil communal

¹ Le Conseil communal remercie vivement les volontaires qui se sont chargés de dessiner des jeux ludiques au sol. Nous rappelons que ce sont les seuls admis.

LE LANDERON



SÉCHERESSE – ARRÊT DE L'ALIMENTATION DES FONTAINES COMMUNALES

Le manque de précipitations, observé depuis plusieurs semaines, et la période de sécheresse, qualifiée d'extrême selon la plateforme nationale sur la sécheresse (niveau 4 sur 5), imposent de prendre certaines mesures en matière de consommation d'eau potable. En outre, les prévisions météorologiques pour les prochains jours ne laissent pas entrevoir d'amélioration considérable de la situation même si quelques précipitations sont annoncées pour la fin de la semaine.

Que fait la commune...

Par conséquent, le Conseil communal a décidé d'arrêter l'alimentation des dix fontaines communales qui consomment à elles-seules environ 144m³ par jour d'eau potable ce qui revient à remplir la totalité du bassin olympique de la piscine du Landeron en un peu plus de 17 jours. Cette mesure permet de réduire la consommation d'eau potable et sera déployée ces prochains jours.

Que pouvons-nous tous faire....

Des mesures à la portée de tous peuvent également être prises comme réduire la durée de la douche, fermer le robinet lors du brossage de dents, éviter de laver les terrasses, etc. L'exécutif prie également les citoyens de limiter fortement l'arrosage des pelouses, le remplissage et l'alimentation des piscines et le lavage des véhicules. Chaque geste compte et nous appelons à votre responsabilité individuelle afin de préserver nos ressources en eau potable et soutenir les besoins essentiels de la population, la défense incendie, la viticulture et l'agriculture.

D'avance, nous remercions toute la population pour ses actions écocitoyennes.

Le Landeron, le 14 juillet 2026

Le Conseil communal

AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 29

Dossier SATAC n° 123874

Parcelle(s) et coordonnées: 5248 - Le Landeron; 2571463/1212115

Situation: Les Carougets; Rue du Temple 10A

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe chaleur air-eau

Requérant(s): Bajrami Shkumbin, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à moyenne densité 2 / Entrée en vigueur le 12.06.2002

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 29

Dossier SATAC n° 123985

Parcelle(s) et coordonnées: 6993 - Le Landeron; 2571403/1211711

Situation: Derrière Ville; Rue de Bourgogne 11

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air/eau

Requérant(s): Sinan et Radife Sinaci, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à haute densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à l'axe d'une route

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 10.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 28

Dossier SATAC n° 123914

Parcelle(s) et coordonnées: 4998 - Cressier; 2569754/1211438

Situation: Route de Troub 19

Description de l'ouvrage: Isolation et rénovation de la toiture

Requérant(s): Marie Anne Devenoges et Anna Maria Theresia Klara Gougler, 2088 Cressier

Auteur(s) des plans: Mikael Monteserin Noirewood, John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à moyenne densité / Entrée en vigueur le 15.05.2002

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à la vigne

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.



LA 4x4 E POUR LA SUISSE

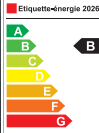
PLUS DE PLAISIR EN ÉLECTRIQUE.

Subaru Uncharted électrique 4x2 et 4x4.

Recharge et démarrage rapides. Design dynamique, autonomie maximale de 593 km et dix ans de garantie ou 200 000 km.

À partir de CHF 36 490.-





Uncharted FWD, 168 ch, 15,81 kW/100 km, autonomie de 451 km, 0 g de CO₂/km, cat. B, à partir de CHF 36 490.-
Uncharted FWD, 227 ch, 15,88 kW/100 km, autonomie de 593 km, 0 g de CO₂/km, cat. B, à partir de CHF 41 490.-
Uncharted AWD, 343 ch, 16,49 kW/100 km, autonomie de 496 km, 0 g de CO₂/km, cat. B, à partir de CHF 45 500.-



AUTOHAUS GERTSCH AG

Bielstrasse 27, 3232 Ins

T 032 313 22 25

  info@autohausgertsch.ch

www.autohausgertsch.ch

SolarTech

ENGINEERING SA

Rejoignez le système solaire

0848 003 848

www.solartech-engineering.ch

LIGNIÈRES



RECOMMANDATIONS D'UN USAGE ÉCONOME DE L'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LIGNIÈRES

En raison de la sécheresse actuelle qui touche notre région depuis plusieurs semaines et des prévisions météorologiques défavorables, le Conseil communal se voit dans l'obligation de proclamer des mesures de préservation de l'eau potable.

En effet, les sources communales sont fortement sollicitées et leurs débits ont atteint un niveau particulièrement bas, il a donc été décidé d'instaurer, jusqu'à nouvel avis, les dispositions suivantes:

- Fermeture des fontaines au centre du village raccordées au réseau d'eau potable, à l'exception de la fontaine de la rue des Eussinges;
- Suspension de l'arrosage des pelouses à Fourmiparc.

Le Conseil communal invite également la population à faire un usage responsable et économe de l'eau, notamment pour les consommations non essentielles, telles que l'arrosage des pelouses ou le lavage des véhicules privés, conformément aux mesures prises par le Conseil d'Etat dans son communiqué de presse du 10 juillet 2026. Nous invitons également chacun à adopter des gestes simples au quotidien afin de réduire sa consommation d'eau.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre compréhension.

CONSEIL COMMUNAL

AVIS OFFICIELS des communes

LIGNIÈRES



FÊTE NATIONALE - 1^{ER} AOÛT 2026

Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers concitoyens, Le Conseil communal de Lignières a le plaisir de vous convier à participer aux festivités qui seront organisées à l'occasion de la Fête nationale, le 1^{er} août 2026. La manifestation se déroulera sur la place goudronnée de Fourmiparc située à l'est de la cantine du football-club de Lignières et le programme de celle-ci sera le suivant:

18h30: Ouverture des cantines tenues pour l'occasion par le Ski-Club Lignières (boissons et grillades).

20h00: Sonnerie des cloches.

20h45: Cérémonie officielle.

1. Ouverture de la manifestation en musique par la Société de musique L'Avenir de Lignières.
2. Message de bienvenue par M^{me} Sylviane Roth, présidente du Conseil général de Lignières.
3. Allocution officielle de M. Julien Chiffelle, chef de la rubrique Suisse pour l'Actualité TV à la Radio Télévision Suisse (RTS).
4. Intermède musical par la Société de musique L'Avenir de Lignières.
5. Chant de l'hymne national suisse (cantique suisse) «3 premières strophes».

22h00: Feux d'artifice et feu de joie.

Pour commémorer cet anniversaire, la population de Lignières est invitée à paviser les maisons du village.

Nous vous rendons attentifs que l'usage de feux d'artifice est placé sous la responsabilité de leur détenteur et que les parents sont responsables de leurs enfants. De surcroît, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de faire usage d'explosifs. Dans l'attente du plaisir de passer un agréable moment en votre compagnie, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers concitoyens, nos meilleures salutations.

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



PORTE-À-PORTE DE PRO INFIRMIS - SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une maladie ou un accident portant durablement atteinte à la santé ou la naissance d'un enfant avec un handicap sont de durs coups du destin. Pro Infirmis est là pour soutenir les personnes avec handicap et leurs proches. Depuis sa constitution, il y a plus de 100 ans, Pro Infirmis a fortement influencé la politique du handicap en Suisse. Aujourd'hui, elle est la plus grande organisation spécialisée pour les personnes en situation de handicap. Comptant 50 services de consultation, elle est bien ancrée dans toutes les régions, comme dans le canton de Neuchâtel.

Les personnes en situation de handicap sont, encore de nos jours, désavantagées dans de nombreux domaines. Pro Infirmis s'engage pour que ces personnes aient les mêmes droits, elle aplanit les obstacles et encourage l'autonomie. Par exemple, Pro Infirmis offre une relève pour décharger les parents d'un enfant en situation de handicap, cherche des solutions rapides en cas de difficultés financières, ou encore soutient les personnes en situation de handicap qui désirent choisir elles-mêmes leur cadre de vie.

Action de sensibilisation entre 29 juin et 16 octobre 2026

Pour son action, Pro Infirmis a besoin de dons. Le soutien financier de donateurs et donatrices est nécessaire pour qu'elle puisse continuer à offrir ses prestations. **Du 29 juin au 16 octobre 2026, des jeunes travaillant pour Pro Infirmis sonneront aux portes dans le canton de Neuchâtel.** Le but de ces entretiens personnels est d'informer la population sur les besoins des personnes en situation de handicap et sur le travail de Pro Infirmis. Les personnes contactées ont la possibilité de devenir membre promoteur si elles le souhaitent. L'argent liquide n'est pas accepté. Les collaboratrices et collaborateurs porteront des vestes et t-shirts avec le logo de Pro Infirmis et seront munis d'un badge. Toute l'équipe se réjouit d'ores et déjà d'ouvrir le dialogue.

Informations complémentaires

Renato Meneguz, Responsable Adhésions,

Pro Infirmis renato.Meneguz@proinfirmis.ch, +41 58 775 26 53

CONSEIL COMMUNAL



LIGNIÈRES



COMMANDE T-SHIRT - INAUGURATION DE FOURMIPARC

Plusieurs personnes ont émis le souhait de pouvoir commander le t-shirt réalisé à l'occasion de l'inauguration de Fourmiparc.

Aussi, nous avons l'avantage de vous informer que la décision a été prise de confectionner un lot de t-shirts supplémentaire pour répondre à cette demande.

Il est dès lors possible de commander ce t-shirt unisexe auprès de l'administration communale de Lignières par e-mail (commune.lignieres@ne.ch) au prix de CHF 15.- pièce, en précisant la taille désirée (S, M, L, XL ou XXL).

Le délai pour passer commande de votre t-shirt est fixé au **31 juillet 2026.**

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



CANICULE: RESTONS VIGILANTS, PROTÉGEONS LES PERSONNES SENSIBLES

Avec l'arrivée de l'été et des journées ensoleillées, les températures peuvent rapidement grimper. Si ces beaux jours sont agréables pour beaucoup, ils peuvent aussi présenter des risques pour la santé. La commune tient à rappeler à ses aînés, et à toute personne vulnérable, quelques gestes essentiels pour se protéger durant les épisodes de canicule:

1. Gardez un contact régulier avec une personne de confiance.

Assurez-vous d'avoir un proche, un voisin ou un membre de la famille joignable en cas de besoin.

2. Privilégiez les sorties tôt le matin ou en fin de journée.

Évitez les efforts physiques et les déplacements pendant les heures les plus chaudes (entre 11h et 17h).

3. Rafraîchissez votre logement.

Utilisez si possible une climatisation, fermez les volets et stores en journée, et ouvrez les fenêtres la nuit. L'usage d'un ventilateur, d'un parasol ou de linges mouillés peut aussi être utile.

4. Hydratez-vous régulièrement.

Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour sauf indication contraire de votre médecin. N'attendez pas d'avoir soif!

5. En cas de problème de santé, contactez le médecin de garde au 0848 134 134.

- La commune reste également à votre écoute. En cas de doute ou de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Prenez soin de vous et restez au frais!

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'enquête publique est ouverte du 17.07.2026 au 25.08.2026

Publication FAO n° 29

Dossier SATAC N° 124032

Parcelle(s) et coordonnées: 999 - Lignières

Situation: Chemarin; Rue du Montilier 23B

Description de l'ouvrage: Installation de deux pergolas, d'une piscine hors sol et pose d'une clôture

Requérant(s): Kathalyne Oppliger, 2523 Lignières

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 20.11.2000

Décisions spéciales: Distance à l'axe d'une route

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou, sur demande préalable, au Service de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Seul l'avis d'enquête publique paru dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 17 juillet 2026 fait foi.

VITEOS ET LE BULCOM PROPOSENT

LA MINUTE INNOVATION

Anne may



Le destin mouvementé de la voiture électrique



Crédit: Anne May

On imagine souvent qu'une innovation s'impose naturellement parce qu'elle est plus performante que les technologies existantes. Pourtant, l'histoire montre que la réalité est rarement aussi simple. Certaines inventions échouent, disparaissent, puis connaissent seulement le succès lorsque le contexte devient enfin favorable.

La voiture électrique en est la parfaite illustration. Après avoir été prometteuse, abandonnée, redécouverte, puis rejetée à plusieurs reprises, elle est finalement devenue l'une des transformations majeures de l'industrie automobile.

Les débuts (1830-1900)

Contrairement à une idée répandue, la voiture électrique n'est pas une invention du XXI^e siècle. Les premiers prototypes remontent aux années 1830, bien avant que le moteur à essence ne s'impose. Leur développement s'est fait par étapes. En Écosse, une première calèche motorisée rudimentaire fonctionnait grâce à des piles non rechargeables. L'invention, en France, de la batterie rechargeable par Gaston Planté en 1859, puis son perfectionnement par Camille Faure en 1881, rendent enfin les véhicules électriques véritablement viables. Quelques années plus tard, en 1884, l'ingénieur britannique Thomas Parker est généralement reconnu comme le concepteur de la première véritable voiture électrique produite en série.

L'électricité connaît un véritable âge d'or à la fin du XIX^e siècle. En 1881, le Français Gustave Trouvé présente un tricycle électrique à l'Exposition Internationale d'Électricité de Paris. Aux États-Unis, la Baker Electric et la Detroit Electric deviennent des voitures de luxe prisées par une clientèle aisée pour leur silence, leur propreté et leur facilité de démarrage, contrairement aux voitures à essence qu'il fallait lancer fastidieusement à la manivelle. En 1899, la Jamais Contente, un bolide électrique belge, devient même le premier véhicule à dépasser les 100 km/h.

Le sacre du moteur à combustion (1900-1970)

Pourtant, dès le début du XX^e siècle, l'essor du moteur à combustion interne, plus puissant, moins cher et bénéficiant d'un réseau de distribution d'essence en pleine expansion, relègue progressivement les voitures électriques au second plan.

Face à ces évolutions, les limites des voitures électriques deviennent difficiles à ignorer: leur autonomie est faible, leurs batteries sont lourdes, la recharge est lente et leur coût reste élevé.

Le marché choisit alors massivement le moteur thermique. Ce choix n'est pas uniquement technologique: il est aussi économique et culturel. Les automobilistes rêvent de parcourir de longues distances, de voyager librement et de profiter d'une puissance croissante. La voiture devient un symbole de mobilité et d'émancipation. Dans cet imaginaire, l'électrique n'a plus sa place.

La voiture électrique disparaît presque complètement des radars. Les constructeurs investissent exclusivement dans les moteurs à combus-

tion, qui continuent de progresser. À l'inverse, faute d'investissements, la voiture électrique évolue peu.

Les chocs pétroliers (années 1970)

Les chocs pétroliers des années 1970 changent brièvement la donne. La flambée des prix de l'essence relance les recherches sur les véhicules électriques. Les gouvernements et les industriels s'y intéressent de nouveau, conscients de la dépendance au pétrole. Mais les batteries restent peu performantes et, lorsque le prix du pétrole redescend, l'enthousiasme retombe. Une deuxième tentative vient d'échouer.

Dans les années 1990, ce sont les préoccupations environnementales qui offrent une nouvelle chance à l'électrique. Certaines réglementations imposent aux constructeurs de développer des véhicules sans émissions locales. Plusieurs modèles voient le jour, mais ils restent coûteux, peu autonomes et difficiles à recharger. Là encore, la technologie paraît prometteuse sans être suffisamment mature pour convaincre le grand public.

Le tournant des années 2000

Le véritable tournant survient au début des années 2000, avec une innovation qui ne vient pas directement du secteur automobile: la batterie lithium-ion. Développée pour les ordinateurs portables, les téléphones mobiles et l'électronique grand public, elle offre une densité énergétique bien supérieure aux anciennes batteries. Les véhicules deviennent plus légers, parcourent plusieurs centaines de kilomètres et se rechargent beaucoup plus rapidement.

Cette fois, toutes les pièces du puzzle commencent à s'assembler. Les performances progressent, les coûts diminuent progressivement, les bornes de recharge se multiplient et les politiques publiques encouragent la transition énergétique. Des constructeurs démontrent qu'une voiture électrique peut être performante, agréable à conduire et désirable. Peu à peu, le regard des consommateurs change.

Les défis du futur

Pour poursuivre son essor, la voiture électrique devra continuer à innover et relever plusieurs défis majeurs, en particulier la dépendance aux matières premières rares telles que le lithium, le cobalt et le nickel, dont l'extraction pose des problèmes géopolitiques, éthiques et environnementaux.

Une nouvelle étape pourrait également s'ouvrir en transformant les voitures électriques en véritables unités de stockage mobiles capables de réinjecter de l'énergie dans le réseau électrique lors des périodes de forte demande, participant ainsi à la stabilité du système énergétique. L'histoire de la voiture électrique montre ainsi qu'une innovation ne réussit pas uniquement parce qu'elle est « meilleure ». Pour être adoptée, elle doit arriver au bon moment. Elle a besoin d'infrastructures adaptées, d'un modèle économique viable, de réglementations cohérentes, de progrès techniques complémentaires et d'une société prête à modifier ses habitudes. En d'autres termes, une innovation ne transforme le monde que lorsque tout son écosystème est prêt à l'accueillir. Ce constat dépasse largement l'automobile. De nombreuses technologies ont connu un parcours similaire. Les tablettes tactiles existaient plus de deux décennies avant leur succès commercial. L'intelligence artificielle traverse depuis plus de soixante ans des périodes d'enthousiasme suivies d'hivers durant lesquels les financements s'effondraient. La vente en ligne de produits alimentaires a provoqué la faillite retentissante de start-ups car les infrastructures logistiques et les habitudes de consommation n'étaient pas prêtes, avant de devenir courante quinze ans plus tard.

En partenariat
avec

viteos
partenaire de transition énergétique

SAINT-BLAISE

Entre voisins et voisines

La chaleureuse convivialité de l'été 2026

La rencontre des habitants et habitantes des quartiers proches du Pré Brenier (photo Jacques Février) a remporté un plein succès samedi 4 juillet passé. Une trentaine de personnes se sont retrouvées sous le pavillon de ce parc public.

En 1988, Jules Cordier, un habitant de Lisieux dans le Calvados fit un don à la Commune de Saint-Blaise. Il tenait à rappeler le souvenir de sa mère qui avait vécu dans ce quartier. A l'époque, la Commune avait alors érigé cette construction toujours ouverte à chacun et, partant, réaménagé le parc.

La rencontre du samedi 4 juillet fut faite avec simplicité. Néanmoins, les amuse-bouche apportés furent si nombreux qu'ils servirent de repas de soir!

Cette réunion entre voisins et voisines a passé le cap de ses dix ans d'existence. Le jour précédent, le vendredi soir 3 juillet, les habitants et habitantes des chemins des Vignerons et de Montsoufflet, situés au-dessus de la gare CFF, se sont aussi retrouvés en nombre sur l'esplanade de l'immeuble de Montsoufflet 21 pour sceller leur amitié. La tradition de cette rencontre dans les hauts de la localité remonte à la période des années 2000. Une autre agape a aussi réuni les habitants des quartiers proches du banc du chemin de Diable dans le même esprit de convivialité.

Le vendredi 29 mai 2026, d'autres habitants et habitantes domiciliés sur le territoire de la Commune de Laténa se sont aussi associés à la Fête des voisins.

CZ



SAINT-BLAISE

Centre du Bas-Lac de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel Eorén

Fin d'année scolaire toute en chaleur



La fête de la jeunesse des années 1 à 6 de l'Eorén situées sur le site scolaire de Vigner a eu lieu le samedi 27 juin passé réunissant élèves, maîtres, maîtresses et parents, voire grands-parents. Elle a été caractérisée par une température élevée.

Directeur adjoint du centre scolaire, Raphaël Brissat, explique: «La fête a débuté, à 17 heures, par des chants des élèves des classes et de la chorale de l'école. Les élèves ont participé ensuite à divers ateliers sur le thème des animaux: blind test, jeux, bricolages, parcours d'habiletés.» Il précise que les élèves recevaient un tampon sur leur feuille de route chaque fois qu'ils passaient à un poste. Une fois la feuille complétée, ils avaient droit à un jus de pomme et à une crêpe ainsi qu'un jeu de bulles offert par l'Association des parents de Saint-Blaise, APSB.

En début de soirée, les élèves pu se rafraîchir par une bataille d'eau. Ils ont aussi pris part à un jeu collectif «Chifoumi» ainsi qu'à une «disco.»

Quant aux stands de grillades et de boissons, le directeur adjoint de l'école observe: «Ils ont bien fonctionné par ces fortes chaleurs!».

CZ

Pour un nettoyage...

20

ANS

pikobello.ch

- Nettoyage de bureaux
- Nettoyage industriel
- Nettoyage d'appartements/maisons
- Nettoyage après déménagement
- Nettoyage de fin de chantier
- Service de conciergerie
- Service débarras

032 751 59 67
info@pikobello.ch

Un nettoyage
impeccable et
fiable depuis
20 ans!

POUR LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS

C

Innov' Car

Réparations mécaniques toutes marques
Vente de véhicules neufs et d'occasions
Stockage de roues hiver/été Fr. 40.-

Chemin des Nageux 13 • 2087 Cornaux • 032 757 62 62
 info@innovcar.ch • www.innovcar.ch

LE LANDERON

Une landeronnaise sacrée championne de Suisse avec le IHC (Inline Hockey Club) Bienne



A droite: Jessica Muriset

À 46 ans, Jessica Muriset, une landeronnaise de souche, a une nouvelle fois marqué de son empreinte le championnat de Suisse de inline hockey. C'est avec le IHC Bienne, qu'elle a remporté le titre national au terme des finales disputées à domicile.

Tenantes du titre, les Biennoises abordaient ce week-end décisif avec une pression particulière. Championnes en titre, elles savaient qu'aucune équipe ne leur faciliterait la tâche dans leur quête d'un deuxième sacre consécutif. L'équipe a pourtant répondu présente, confirmant sa domination sur le championnat de IHC.

Jessica Muriset a largement contribué au parcours victorieux du IHC Bienne en inscrivant deux buts et en délivrant une passe décisive lors du quart de finale. Une prestation déterminante qui a permis aux Biennoises de lancer idéalement leur campagne vers un nouveau titre national.

À peine le temps de savourer cette nouvelle

consécration que l'équipe se tourne déjà vers son prochain objectif. Après quelques jours de repos bien mérités, les entraînements reprendront en vue de la Coupe d'Europe, qui se déroulera à Ternitz, en Autriche, à la fin du mois d'août.

Passionnée de inline hockey depuis plus de vingt ans, Jessica Muriset ne cache pas son ambition d'atteindre, avec les coéquipières de son club, les finales européennes. «Ce serait une magnifique récompense pour notre équipe», confie-t-elle avec le sourire.

Quoi qu'il arrive, cette compétition européenne, qui marquera la fin de la saison, s'annonce comme une expérience exceptionnelle pour une formation invaincue depuis deux saisons. Forte de sa cohésion, de son expérience et de sa confiance, le IHC Bienne espère désormais prolonger son incroyable série sur la scène européenne.

On ne peut que leur souhaiter de réussir dans cette compétition. JM/CP

CRESSIER

La Cave des Lauriers rafle plusieurs distinctions



Pour la deuxième année consécutive, la Cave des Lauriers, Jungo & Fellmann à Cressier, a remporté le prestigieux Prix Ambassadeur des vins de Neuchâtel.

Cette distinction récompense la meilleure moyenne obtenue sur l'ensemble des vins présentés lors de la Sélection des Vins de Neuchâtel, dont la cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 2 juillet à la Rouvraie en présence des vigneron. Cette année, un jury professionnel a eu l'occasion de déguster 265 vins provenant de 32 vigneron de Neuchâtel et d'un vigneron du Vully. Cinquante et un vins ont été honorés d'une Sélection Or.

En plus d'avoir su conserver son titre, la Cave des Lauriers a encore obtenu le Prix Excellence attribué au Non Filtré 2025 et au Pinot Noir 2024, ainsi que la Sélection Or obtenue par le Chasselas «Le Charmeur» 2025 et le Chasselas 2025. Ainsi, une moisson de médailles va renflouer la nouvelle vitrine du domaine déjà bien garnie de trophées. À savoir que le Prix Excellence récompense les vins ayant obtenu le plus haut pointage dans 12 catégories de cépages et la Sélection Or couronne les vins ayant obtenu une note supérieure ou équivalente à 90 points.

Lors du gala de remise, Laurent Favre, conseiller d'État, responsable du DDT, ainsi que Yann Huguelit, président de l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise, ont décerné les prix aux lauréats en reconnaissance de la qualité des vins présentés lors du concours.

7^e Gerle d'Or – Autre excellente nouvelle, le domaine de la cave de Cressier, des cousins Christian Fellmann et Jean-Marc Jungo, vient de décrocher une 7^e Gerle d'Or, dont une troisième consécutive. Une distinction obtenue par le chasselas «Le Charmeur» 2025, désigné vin officiel de la Fête des Vendanges de Neuchâtel à l'issue de la dégustation à l'aveugle des chasselas neuchâtelois qui s'est déroulée au Château de Boudry, le 9 juillet dernier.

Le vin lauréat sera honoré au village des Vignerons durant les trois jours de la FVN (25-26-27 septembre) et sur le char de la Gerle d'Or du traditionnel corso fleuri dominical, point d'orgue de la fête neuchâteloise.

GC





Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Chaque vendredi: Le **BUZZ** (groupe de jeunes) se retrouve en principe chaque vendredi à 19h30 au foyer de St-Blaise, sauf exception et vacances.

Pour en savoir davantage sur le programme estival, l'animateur de jeunesse Gaëtan Broquet est à votre disposition – gaetan.broquet@gmail.com / 079 949 04 80

ENTRE-DEUX-LACS

Les inscriptions pour le caté 2026-2027 ont été envoyées aux jeunes concernés, soit ceux qui ont débuté leur 11^e Harmos ou alors ceux, plus âgés, qui n'auraient pas eu l'occasion de faire le parcours l'an passé et qui souhaitent découvrir.

Pour les jeunes qui n'ont pas reçu le courrier postal d'invitation au KT Alpha, veuillez contacter le secrétariat.

Tous les documents sont également disponibles sur le site de la paroisse. Une belle équipe de jeunes accompagnants motivés se réjouit d'accompagner les nouveaux catéchumènes dans leur chemin de découverte de Dieu, de Jésus, du St-Esprit et d'eux-mêmes.

La soirée de lancement du KT Alpha aura lieu le **jeudi 10 septembre de 18h30 à 20h30** au Foyer – possibilité de venir découvrir et s'inscrire ultérieurement.

La soirée d'information pour les parents, ouverte à chacun, a lieu le jeudi 27 août à 19h30 au Foyer de St-Blaise. Venez sans autre!

*Pour en savoir plus sur les activités de la paroisse www.entre2lacs.ch
Flyers papiers disponibles dans les divers lieux de cultes.*

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 19 juillet: 10h Culte unique au temple du Landeron. Pas de groupe de l'enfance ni de garderie pendant les vacances scolaires. Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise

Chaque lundi: Ora et Labora, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, de 7h15 à 8h à la chapelle (Grand-Rue 15), chaque lundi matin, excepté vacances et jours fériés.

Mardi midi: Pas de mardi Midi pendant les vacances scolaires.

Infos pour la rentrée et inscriptions auprès de Ruth Letare (contact ci-après).

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Chaque mercredi: dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Pour un éventuel transport pour les cultes, contactez au préalable Erica Schwab, 032 751 28 30

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important. Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jeudi de 12h-13h30: Club d'enfants « Jeudi-midi » (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Ruth Letare, diacre, tél. 079 872 25 18, ruth.letare@eren.ch

Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch

Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignières:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Danielle Richard, 078 920 31 34, locationtemplelelanderon@gmail.com

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine, Unité pastorale Neuchâtel Est

Paroisse de Cressier

Lundi 20 juillet

19h30 Pas de Répétition de l'Ensemble Vocal
GAUDIUM au Chalet St-Martin

Mardi 21 juillet

11h00 Messe au Foyer Jeanne-Antide

Jeudi 23 juillet

11h00 Messe au Foyer Jeanne-Antide

Paroisse du Landeron

Samedi 18 juillet

18h00 Messe

Samedi 25 juillet

18h00 Messe

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 17 juillet

18h00 Messe

Samedi 18 juillet

18h00 Pas de Messe

Vendredi 24 juillet

09h00 Messe avec confessions et Chapelet

Samedi 25 juillet

18h00 Pas de Messe

Dimanche 26 juillet

10h30 Messe

ATTENTION NOUVEL HORAIRE DES MESSES POUR CRESSIER, LE LANDERON ET SAINT-BLAISE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2027
MESSES TOUS LES SAMEDIS À 18H00; À CRESSIER LES MOIS PAIRS ET AU LANDERON LES MOIS IMPAIRS
MESSES TOUS LES DIMANCHES À 10H30; À SAINT-BLAISE

Certaines informations peuvent être modifiées, merci de vous référer également à la feuille dominicale

www.cath-ne.ch/ votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, Votre Feuille

Contact: Abbé Gérard Muanda - 079 367 79 32, Rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise

Agent Pastoral, Sandro Agustoni - 077 427 84 59, Rue de l'Eglise 1, 2088 Cressier

Secrétariat des cures Cressier, Le Landeron et Saint-Blaise,

Unité Pastorale Neuchâtel Est

Secrétariat - Mobile 077 252 91 08

cure.cressier@cath-ne.ch; cure.st-blaise@cath-ne.ch

Secrétariat:

Mardi 08h30-12h00 Saint-Blaise - Mardi 13h30-17h00 Cressier

Jeudi 08h30-12h00 Saint-Blaise - Jeudi 13h30-17h00 Cressier

ENTRE-DEUX-LACS

Trouver une solution à la rentrée, pour nos enfants, le midi

La pause midi, c'est mieux ensemble!

Entre les cours, les devoirs et les activités, la pause de midi est souvent le seul moment de la journée pour souffler un peu. Pourtant, il n'est pas toujours facile de savoir où aller, avec qui manger ou quoi faire pendant ce temps.

C'est pour cela que la **Pause du Mardi Midi** a été créée pour les élèves de **9H à 11H**. Chaque mardi, juste à côté du collège, les jeunes peuvent se retrouver pour partager leur repas, discuter, jouer ou simplement passer un bon moment ensemble dans une ambiance détendue.

Le principe est simple: chacun apporte son pique-nique et rejoint le groupe. Après le repas, place aux jeux (ping-pong ou autre), aux échanges, ou au repos. Que l'on vienne seul ou avec des amis, chacun-e est le bienvenu-e.

La Pause du Mardi Midi, c'est un endroit où l'on peut faire de nouvelles connaissances, retrouver des copains, déconnecter un peu des écrans et profiter d'un moment sympa au milieu de la journée.

Alors, si tu as envie de partager ton repas plutôt que de manger seul, viens nous rejoindre! Tous les mardis de 12h00 à 13h30.

Et si tu viens de Saint-Blaise, un transport va être organisé pour les trajets.

Infos et inscriptions: Ruth Letare 079 872 25 18

Ruth.letare@eren.ch

LE CAP
SUMMER VIBES 26

LES MERCREDIS 8 - 15 - 22 JUILLET + MERCREDI 12 AOÛT
LES VENDREDIS 10 - 17 - 24 JUILLET + VENDREDI 14 AOÛT
LE CAP À LA PISCINE DU LANDERON 14H - 18H
JEUX - ESPACE CHILL POUR LES JEUNES

LES JEUDIS 9 ET 16 JUILLET + JEUDI 13 AOÛT DÈS 11H
LE CAP AU FOURMIPARC DE LIGNIÈRES
TOURNOIS DE SPORTS - ESPACE CHILL - GRILL
AMÈNE TES GRILLADES POUR MIDI

MERCREDI 12 AOÛT OUVERTURE 20H30
CINÉMA OPEN AIR AU CAP
80'S SPECIAL - RETOUR VERS LE FUTUR
DÈS 12 ANS - FILM ET POPCORN GRATUITS
FILM À 21H00

EN CAS DE PLUIE, LES ACTIVITÉS À LA PISCINE ET À LIGNIÈRES SONT REMPLACÉES PAR UN ACCUEIL ADO AU CAP.
LE CAP SERA FERMÉ DU 27 JUILLET AU 9 AOÛT

 **BEL ÉTÉ À TOUS-TES**

New Kia EV5
Un nouveau jour se lève.

Désormais avec un leasing à 0%*


Movement that inspires


En savoir plus.

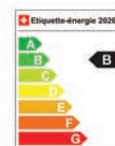
Storrer Automobiles
La qualité avant tout !

KIA
Since 2004

Grand pont 2 | 2087 Cornaux

+41 32 757 15 56 | info@storrerautomobiles.ch

Modèle illustré: Kia EV5 GT-Line 81.4 kWh aut., CHF 56'450.-. Peinture métallisée CHF 750.-, 17.8 kWh/100 km, 17.8 g CO₂/km, rendement énergétique B. *Calcul de leasing, p.ex. à 0%: Kia EV5 Air 81.4 kWh aut., CHF 49'950. Mensualité leasing CHF 409.-, taux de leasing 0%, taux de leasing eff. 0%, durée 24 mois, 10'000 km/an, versement initial CHF 12'487.- (non obligatoire), assurance casco complète obligatoire non incluse, le partenaire de leasing est Multilease AG. Une demande de leasing n'est pas accordée lorsqu'elle entraîne le surendettement du consommateur ou de la consommatrice. Moyenne de tous les véhicules neufs vendus en Suisse: 111 g CO₂/km selon le nouveau cycle d'essai WLTP. Offre valable jusqu'au 28.2.2026 ou jusqu'à épuisement des stocks (seulement chez les partenaires Kia participants). Non cumulable avec les conditions de flotte.



QualityNet SÀRL
Services

Entreprise de Nettoyage

- Nettoyage de vitres, vitrages et vérandas
- Nettoyage régulier de bureaux et locaux commerciaux
- Shampoing de moquettes et de tapis
- Nettoyage d'appartements, maisons et villas
- Service de conciergerie
- Service femme de ménage

Chemin des Nageux 15 · 2087 Cornaux
Téléphone: +41 32 535 52 75 · Mobile: +41 78 667 95 27
info@qualitynet.ch · www.qualitynet.ch

ENTRE-DEUX-LACS

Le Chœur Mixte de Lignières prépare son jubilé



Dans un contexte de jubilé s'est tenue récemment l'assemblée annuelle du Chœur Mixte de Lignières et environs à la salle de paroisse de La Neuveville.

En présence d'une belle volée d'adeptes du chant choral, la présidente Pierrette Menoud a passé en revue les activités de l'an passé qui ont démarré avec la reprise des répétitions le 20 août. Ont suivi les concerts à la Blanche Eglise, à la fête des mères, et exceptionnellement sur invitation au jubilé du Männerchor Ipsach. Par tradition, la société tient un stand de boulangerie-pâtisserie à la désalpe de Lignières qu'elle rehausse par une prestation de chants traditionnels, elle propose également ses produits faits maison au marché artisanal de La Neuveville. La formation regroupe en partie des membres issus de l'E2L et du Plateau, tous enthousiasmés de partager ensemble leur plaisir et leur passion, et qui apportent en même temps une palette de voix et un dynamisme dans les répétitions et les concerts. L'année a également été rythmée par les préparatifs techniques et vocaux liés aux 50 ans du chœur.

Jubilé en 2026: les célébrations d'un demi-siècle d'existence seront fêtées par de riches moments musico-choraux concoctés aux bons soins de la directrice Miriam Vaucher. Le programme d'anniversaire

propose un grand concert classique prévu le 21 novembre 2026, à 20h, au Temple de Lignières, et le lendemain à 17h à la Blanche Eglise à La Neuveville. À l'affiche, des extraits tirés des œuvres de Vivaldi, Mozart, Mendelssohn, Rameau, Fauré, et la Deutsche Messe von Franz Schubert, un chœur d'hommes, des solistes accordéon, clarinette et piano, des mélodies populaires, la suite sera divulguée en temps voulu.

Au niveau des comptes: ils sont sains grâce au stand tenu à la désalpe, un précieux soutien qui évite d'augmenter les cotisations. Les dons sont toujours les bienvenus. Le budget 2027 ne présente pas de changement notoire, le 50^e faisant l'objet de comptes séparés.

Mots de la directrice: enchantée par l'engagement des membres, par leur participation et le renfort arrivé, mis à part quelques ténors à trouver, Miriam Vaucher est satisfaite de son ensemble ouvert à l'apprentissage de chants en plusieurs langues et de style varié. Cependant elle ne cache pas que chaque concert implique d'apprendre de nouveaux chants, d'améliorer les anciens et nécessite une présence **constante** aux répétitions. Sa plus grande joie est de mener le chœur mixte vers les sommets de son art et de vivre ensemble la célébration du jubilé.

Nominations: le comité est renouvelé en bloc, la directrice est réélue par une salve d'applaudissements. Dans les rangs, les mots s'accordent pour exprimer le plaisir d'être là «c'est sympa, accueillant, et regrettable de ne pas venir aux répétitions en cas d'empêchement». Tout naturellement, le célèbre chant liturgique orthodoxe russe Tibié païom, chanté en chœur, a mis un terme à la séance.

PS: Le Chœur Mixte de Lignières est une chorale ouverte à tous, de répertoire plutôt classique mais pas que... vous aimez chanter et la convivialité, rejoignez les répétitions qui reprennent chaque mardi dès le 25 août, de 20h à 22h, à la salle de paroisse à La Neuveville, ou prenez contact par tél. 079 328 46 52.

GC

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Embryon de la Suisse

Le Pacte de 1291 oublié pendant plus de 450 ans



Dans 15 jours, les Suisses et Suissesses vont célébrer le 735^e anniversaire de la naissance de la Confédération helvétique. Le Pacte fédéral de 1291, signé par Uri, Schwytz et Nidwald (photo), constitue la référence à l'origine de la naissance de notre pays. L'histoire des origines de la Confédération fut souvent controversée par les historiens.

Aujourd'hui, il apparaît que les querelles se sont calmées et que la vérité historique s'est imposée.

Les Editions Slatkine, à Genève, ont publié, sous la direction de Guy Mettan, pas plus tard qu'en mai passé, un ouvrage intitulé *Suisse – L'histoire et la légende des origines* qui est une synthèse écrite par plusieurs auteurs pour discerner ce qui est mythe et ce qui est vérité. Le Pacte fédéral de 1291 se trouve au Musée des chartes fédérales à Schwytz construit en 1936, surtout pour le conserver comme une relique nationale.

Pour l'historien Roger Sablonier, un des plus fins connaisseurs du temps de la fondation de la Confédération, «le Pacte servit d'abord à se protéger de conflits locaux et de querelles internes. Bien qu'il ait fait allusion à l'éternité, le traité n'était pas prévu pour durer et il tomba dans l'oubli.»

Si on comprend bien le propos de Roger Sablonier, le Pacte de 1291 n'a pas été écrit pour fonder un pays, en l'occurrence la Suisse. Il servait à résoudre des conflits locaux et des querelles internes entre des communautés rurales plus qu'à s'opposer à leurs princes - les Habsbourg - qui leur avaient accordé des privilèges.

Ce Pacte, signé en 1291, tomba dans l'oubli. Il fut redécouvert en 1760. Entretemps, 10 cantons s'étaient déjà unis à Uri, Schwytz et Nidwald pour former la Confédération.

Quoi qu'en disent les historiens, en 1891, le Conseil fédéral décida que le Pacte de 1291 constituait l'acte de naissance de la Confédération. Rédigé au début du mois d'août 1291, le gouvernement fixa la célébration de la première Fête nationale à la date du 1^{er} août 1891; fête qui, depuis, se répète chaque année.

Quant au Pays de Neuchâtel, en 1291, il était une principauté placée sous le règne de Rodolphe IV, dit Rollin, de la Maison de Neuchâtel. En 1815, la Principauté entra dans la Confédération comme 21^e canton tout en reconnaissant le roi de Prusse comme prince souverain de Neuchâtel! Il fallut attendre la révolution du 1^{er} mars 1848 et la Proclamation de la République pour que les liens avec la Prusse soient définitivement rompus...

Devenus républicains et suisses depuis bientôt 200 ans, les Neuchâtelois et les Neuchâteloises ont pleinement le droit de fêter le 735^e anniversaire de la Confédération.

Claude Zweiacker